

ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en Master 1ère année Mention Histoire du droit et des institutions

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au Président de l'Université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE:

Article 1er

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Master 1^{ère} année Mention Histoire du droit et des institutions

est composée comme suit :

- JEROME HENNING, PROFESSEUR DES UNIVERSITES, PRESIDENT DE LA COMMISSION
- ROMY SUTRA, MAITRE DE CONFERENCES
- MARIE BASSANO, PROFESSEURE DES UNIVERSITES

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 17/03/2023

Le Président de l'Université, Hugues KENFACK

2 rue du Doyen-Gabriel-Marty - 31042 Toulouse cedex 9 - France - Tél. : 05 61 63 35 00 - Fax : 05 61 63 37 98 - www.ut-capitole.fr